Technip Energies nomme Marco Tiziano Barone

au poste de Directeur Juridique

Technip Energies annonce la nomination de Marco Tiziano Barone en tant que Directeur Juridique et membre du Comité Exécutif du Groupe. A ce titre, il supervisera la fonction Juridique, Contrats et Conformité du Groupe. Il succède à Michael McGuinty, qui a décidé de prendre sa retraite.

Marco Tiziano Barone possède près de 20 ans d'expérience internationale dans le domaine juridique, les contrats et la conformité, dont 12 ans au sein de Technip Energies.

Depuis 2023, Marco occupe le poste de Vice-président Juridique et Secrétaire Général, supervisant la gouvernance d'entreprise, les valeurs mobilières *(securities)* et le reporting réglementaire. Auparavant, il était Vice-président juridique de l’activité Gaz et énergies bas-carbone de Technip Energies, gérant les aspects juridiques des principaux contrats commerciaux et partenariats stratégiques.

Marco a rejoint Technip Energies en 2013 en tant que responsable juridique du projet Yamal LNG. Avant de rejoindre Technip Energies, il a passé 7 ans chez Saipem, où il a occupé différents postes en Italie, à Singapour, en Norvège, au Luxembourg et en France.

Marco est titulaire d'une licence en droit de l'université Federico II de Naples et d'un master en management de l'école Bocconi de Milan.

**Arnaud Pieton, Directeur général de Technip Energies**, a commenté : *« Nous avons le plaisir de nommer Marco Tiziano Barone au poste de directeur juridique, rejoignant ainsi le comité exécutif. Sa longue expérience au sein de Technip Energies et son expertise juridique globale seront déterminantes pour poursuivre le succès de notre entreprise. Je tiens à remercier chaleureusement Michael McGuinty pour sa grande contribution depuis la création de Technip Energies. »*

**À propos de Technip Energies**

Technip Energies est une entreprise de technologies et d’ingénierie de premier plan. Leader dans le GNL, l’hydrogène, l’éthylène, la chimie durable et la gestion du CO2, nous contribuons au développement de marchés stratégiques tels que l'énergie, les dérivés énergétiques, la décarbonation et la circularité. Nos segments d’activité complémentaires, Technologies, Produits et Services (TPS) et Livraison de Projet, transforment les innovations en réalité industrielle à grande échelle.

Animés par des valeurs de collaboration et d’excellence dans l’exécution, plus de 17 000 collaborateurs dans 34 pays s'engagent pour allier prospérité et durabilité en faveur d’un monde conçu pour durer.

Technip Energies a généré un chiffre d'affaires de 6,9 milliards d'euros en 2024 et est cotée sur Euronext Paris. La société possède également des American Depositary Receipts négociés de gré à gré.

Pour plus d'informations : [www.ten.com](http://www.ten.com)

**Contacts**

**Relations investisseurs Relations médias**

Phillip Lindsay Jason Hyonne

Vice-président Relations Investisseurs Responsable Relations presse & Réseaux sociaux

Tel: +44 207 585 5051 Tel: +33 1 47 78 22 89

Email: [Phillip Lindsay](mailto:Investor.relations@ten.com) Email: [Jason Hyonne](mailto:media_@ten.com)

**Information importante pour les investisseurs et les actionnaires**

*Déclarations prospectives*

*Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives qui reflètent les intentions, les convictions ou les attentes et projections actuelles de Technip Energies (la «* ***Société*** *») concernant les résultats d’exploitation futurs de la Société, les revenus anticipés, les bénéfices, les flux de trésorerie, la situation financière, la liquidité, la performance, les perspectives, la croissance anticipée, les stratégies et les opportunités, ainsi que les marchés sur lesquels la Société opère. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par les mots « croire », « s’attendre à », « anticiper », « planifier », « avoir l’intention », « prévoir », « devrait », « pourrait », « peut », « estimer », « perspectives », et des expressions similaires, y compris la forme négative de celles-ci. L’absence de ces mots ne signifie toutefois pas que les déclarations ne sont pas prospectives. Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes, convictions et hypothèses actuelles de la Société concernant les développements et conditions commerciales futurs et leur effet potentiel sur la Société. Bien que la Société estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables au moment où elles sont émises, il n’y a aucune garantie que les développements futurs affectant la Société seront ceux que la Société anticipe.*

*Toutes les déclarations prospectives de la Société impliquent des risques et des incertitudes, dont certains sont significatifs ou indépendants de la volonté de la Société, ainsi que des hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réalisés diffèrent sensiblement de l’expérience historique de la Société et des attentes ou projections actuelles de la Société. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisaient, ou si les hypothèses sous-jacentes s’avéraient incorrectes, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux énoncés dans les déclarations prospectives.*

*Pour plus d’informations sur les facteurs importants connus susceptibles d’entraîner une différence entre les résultats réels et les résultats projetés, veuillez consulter les facteurs de risque de la Société énoncés dans le Rapport Financier Annuel 2024 déposé le 10 mars 2025 auprès de l’Autoriteit Financiële Markten (AFM) aux Pays-Bas et de l’Autorité des marchés financiers (AMF) en France, qui comprend une analyse des facteurs qui pourraient affecter la performance future de la Société et des marchés sur lesquels la Société opère.*

*Les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes inhérents et ne sont valables qu’à la date à laquelle elles sont faites. La Société ne s’engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouvelles informations ou d’événements futurs et ne le fera pas nécessairement, sauf dans la mesure requise par la loi applicable.*